

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION
EN AFRIQUE FRANCOPHONE A TRAVERS LA PRESSE BIBLIO-
THECONOMIQUE.

MEMOIRE

présenté par :

MAGISYE Benoit

Sous la direction de :

M. Jean FONTVIEILLE



1980/35

JUIN 1980

Seizième promotion.

REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement Monsieur Jean FONTVIELLE pour avoir accepté de diriger ce travail.

Notre reconnaissance va aussi à Madame M. WAGNER qui nous a inlassablement guidé tout au long de l'élaboration de ce mémoire.

Nous disons également merci à toutes les personnes qui ont contribué d'une façon quelconque à notre formation bibliothéconomique.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<u>INTRODUCTION</u>	2
<u>PREMIERE PARTIE - LES ECOLES DE FORMATION DU PERSONNEL</u>	6
1. Historique	7
2. Organisation des écoles	9
3. Problèmes posés par la formation à l'étranger	12
4. Le programme : sa nature, son contenu et le niveau des études	14
5. Quelques observations	20
6. L'exemple de l'Afrique anglophone	25
7. Nécessité d'une collaboration entre les écoles de formation du personnel	28
<u>DEUXIEME PARTIE - LE PERSONNEL</u>	31
1. Situation générale	32
2. Le statut	34
3. Les associations professionnelles	37
4. Législation	38

5. Analyse critique de "BLIBAD" et "RUSIBA"	40
<u>CONCLUSION</u>	42
Bibliographie	44
Abréviations	49
Annexe	

INTRODUCTION

En Afrique francophone, l'organisation des unités documentaires est récente. Il en est de même des écoles de formation des professionnels de l'information dont le nombre est hélas fort restreint. Or, le rôle des bibliothèques, des archives et des centres de documentation dans le développement économique, social et culturel est reconnu. Dans tous les écrits sur les services d'information en Afrique, on retrouve fréquemment le problème de "manque de personnel qualifié" pour faire fonctionner ces unités documentaires. Le travail qui va suivre est précisément une réflexion sur la "formation des professionnels de l'information en Afrique francophone" menée à partir du "Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques" et du "Bulletin de Liaison à l'Intention des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes Africains". Nous donnons ci-après une brève présentation de ces 2 revues.

Le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques devenu aujourd'hui "Revue de l'Unesco pour la science de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique" (RUSIBA) est une des publications de l'Unesco s'intéressant à la bibliothéconomie internationale. Le premier numéro est sorti en 1947. A sa création, le Bulletin de l'Unesco avait pour objectif de soutenir l'effort des bibliothèques qui avaient souffert de la

guerre. Pour ce faire, il s'efforçait de faciliter l'échange des publications. Au fur et à mesure que la situation de ces bibliothèques s'améliora, le Bulletin de l'Unesco s'orienta vers de nouveaux besoins. A partir de 1950, il entreprit la publication régulière des articles sur les bibliothèques des différents pays, y compris celles des jeunes Etats indépendants. Par la suite, le Bulletin publia des études originales et des comptes rendus de recherches sur les services de bibliothèques, de documentation et d'archives dans le monde. Le Bulletin de l'Unesco est devenu une tribune neutre internationale permettant l'échange d'expérience et la coopération sur les progrès accomplis aussi bien par la théorie que par la pratique dans le domaine de la bibliothéconomie, de la science de l'information et des archives. Ce caractère international est davantage souligné par sa publication en 5 langues : français, anglais, espagnol, russe et arabe, ce qui lui permet une audience beaucoup plus large. La périodicité du Bulletin de l'Unesco était bimestrielle. Le fascicule de janvier-février de chaque année comprend un index annuel qui permet une consultation aisée par noms d'auteurs ou par matières, de l'ensemble des articles publiés par année. A partir du mois de janvier 1979, le Bulletin de l'Unesco paraît trimestriellement sous le titre "Revue de l'Unesco pour la science de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique" (RUSIBA). Chaque numéro est axé sur un thème spécifique, de façon à faire la synthèse de certaines questions d'actualité et

d'intérêt international.

Le BLIBAD (Bulletin de Liaison à l'Intention des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes Africains) a été créé par l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de l'Université de Dakar grâce à une subvention de l'AUFPELF, dans le but de favoriser les contacts entre les anciens élèves de cette école. L'objectif principal du BLIBAD est de servir d'instrument de concertation et de coopération entre les archivistes, les bibliothécaires et les documentalistes africains. Le BLIBAD est aussi une tribune libre dans laquelle peuvent s'exprimer tous ceux qui s'intéressent aux sciences de l'information. Ce bulletin paraît normalement 3 fois par an. Le premier numéro a paru au mois de janvier 1976. Le BLIBAD est particulièrement diffusé en Afrique francophone. Il est recensé dans "FID news bulletin" et dans le "Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques".

Ces 2 revues réservent une place importante à la formation des professionnels de l'information : l'Unesco a même attribué un rang de priorité des plus élevées à la formation du personnel de l'information scientifique et technique. De son côté, l'EBAD, responsable de la publication du BLIBAD, s'intéresse par dessus tout à la formation.

C'est donc avec raison que le travail qui suit a

été réalisé à partir de ces 2 revues. Il eût d'ailleurs été très difficile de procéder autrement vu la quasi inexistence d'autres études disponibles concernant la formation des professionnels de l'information en Afrique francophone.

Pour certains observateurs avertis, certaines informations paraîtront des sujets déjà connus. Cela est dû aux documents de base que nous avons utilisés qui sont publiés avec quelque retard : le numéro le plus récent du BLIBAD date du mois de juin 1979 tandis que RUSIBA ne paraît que trimestriellement.

Notre travail comprend deux parties principales.

La première fait le tour d'horizon des problèmes que connaissent les écoles de formation du personnel de l'information en Afrique francophone. La partie suivante est consacrée à la situation de ce personnel.

PREMIERE PARTIE

LES ECOLES DE FORMATION DU PERSONNEL

PREMIERE PARTIE

LES ECOLES DE FORMATION DU PERSONNEL

1. HISTORIQUE.

En Afrique francophone, l'organisation des bibliothèques, des centres de documentation et des dépôts d'archives est de création récente. A l'époque de l'indépendance, il y avait peu d'unités documentaires parmi lesquelles se trouvaient les bibliothèques universitaires et les bibliothèques des centres de documentation de l'I.F.A.N. pour l'ex-A.E.F. et A.O.F. Les premiers essais d'organisation de ces services sont très postérieurs à l'indépendance. Les véritables bibliothèques ont vu le jour avec la création des universités. Aujourd'hui encore, les bibliothèques universitaires constituent les unités documentaires les plus importantes. Les bibliothèques de lecture publique ne sont le plus souvent que les seuls centres culturels des ambassades étrangères. Quant aux bibliothèques scolaires, elles sont facilement de simples armoires à livres. La situation des dépôts d'archives n'a pas changé. Des hangars de fortune abritent les papiers, avec le risque de détérioration.

Par voie de conséquence, les écoles de formation ainsi que le personnel destiné à ces institutions sont de date récente. S'agissant de l'Afrique noire d'expression française, une seule institution "l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de l'Université de Dakar" existe à l'heure actuelle. Créée par le décret N° 67-1235 du 15 Novembre 1967, l'EBAD est un institut d'université qui remplace le "Centre régional de formation des bibliothécaires des pays d'Afrique d'expression française", centre qui a existé de 1963 à 1967. Ce dernier centre, qui avait été créé en application de l'accord du 28 mars 1962 passé entre le Sénégal et l'Unesco, était destiné à la formation des bibliothécaires de cette région. La création de ce centre était surtout la concrétisation des recommandations de 2 réunions : Le stage organisé par l'Unesco à Ibadan (Nigéria) en 1953 sur le développement des bibliothèques publiques en Afrique et le Stage régional sur le développement des bibliothèques publiques en Afrique, qui a eu lieu à Enugu (Nigéria) du 10 au 22 septembre 1964. Le Centre avait assuré la formation du personnel des pays suivants : Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Bénin, Gabon, Guinée, Côte-d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Nigér, Togo, Haute-Volta, Zaïre, Madagascar, Burundi, Rwanda. Au mois de juin 1967, l'Unesco mit fin à son concours au Centre. Avec l'assistance de la France, le Sénégal transforma alors le Centre en institut d'université. La Conférence des chefs d'Etat de l'OCAM réunis à

Niamey du 22 au 23 janvier 1968 a consacré la vocation régionale de l'EBAD.

Alors qu'à sa création, l'EBAD n'était qu'une institution de formation de bibliothécaires, elle s'est vite étendue à d'autres domaines : en 1971 fut créée, toujours dans le cadre régional, la section de formation d'archivistes réalisée avec le concours de l'Unesco et avec l'appui du Conseil International des Archives. Enfin, avec l'année universitaire 1975-1976, la section de Documentation a commencé.

Dans les pays du Maghreb, les écoles des professionnels de l'information sont également de création récente. C'est le cas de la section de Bibliothéconomie-Documentation créée en 1969 au sein de l'Ecole nationale d'administration de Tunisie. De même le Maroc a créé une Ecole des sciences de l'information en 1974. L'Algérie fonde aussi un Institut de bibliothéconomie en 1974.

2. ORGANISATION DES ECOLES.

A la suite de la réunion d'Enuga (Nigéria) en 1962 au cours de laquelle avait été discuté le problème du manque de personnel qualifié en Afrique, des écoles de bibliothécaires de niveau universitaire ont été mises sur pied dans les universités d'Ibadan, de Dakar, de Kampala et d'Acra.

La création et le fonctionnement de l'EBAD sont déterminés par le décret No 67-1235 du 15 Novembre 1967, complété par le décret No 75-810 du 21 juillet 1975. Depuis sa création, l'EBAD a un statut d'institut d'université qui est administré par un Conseil d'administration présidé par le Recteur, président de l'assemblée de l'Université de Dakar. A la tête de l'EBAD se trouve un Directeur assisté d'un directeur des études. L'EBAD dispose d'un budget spécial incorporé au budget de l'Université de Dakar et voté par le Conseil de l'université et dont le Recteur est l'ordonnateur. Le corps professoral est nommé par le Recteur sur proposition du directeur de l'EBAD, après avis du Conseil d'administration. L'EBAD est une école à caractère régional : chaque année 18 Etats de l'Afrique noire d'expression française y envoient leurs ressortissants pour bénéficier de la formation de bibliothécaire, d'archiviste ou de documentaliste.

En dehors de l'EBAD, les écoles de bibliothécaires d'Afrique francophone sont les suivantes : l'Institut de bibliothéconomie d'Alger. Comme l'EBAD, ce dernier a un statut d'institut d'université. L'Ecole des sciences de l'information de Rabat possède quant à elle un statut de grande école nationale. Enfin, en Tunisie, la formation des bibliothécaires, archivistes et documentalistes est faite au sein de l'Ecole nationale d'administration, Section de Bibliothéconomie, documentation et archives.

Les quelques écoles de formation des professionnels de l'information existantes en Afrique francophone ont donc soit un statut d'institut d'université (Dakar, Alger), soit celui d'école nationale (Rabat, Tunis).

Les écoles de formation des professionnels de l'information d'Afrique francophone s'intéressent à la coopération avec les autres écoles d'expression française. Elles sont toutes membres de l'Association internationale des écoles des sciences de l'information (AIESI), association fondée à Genève le 20 mai 1977. Il s'agit des écoles et autres organismes de formation de bibliothécaires et documentalistes, utilisant partiellement ou entièrement la langue française, on l'occurrence l'Algérie, la Belgique, la France, le Maroc, le Québec, le Sénégal, la Suisse et la Tunisie.

Si l'Afrique noire d'expression française ne dispose à l'heure actuelle que d'une seule institution de formation des professionnels de l'information à savoir l'EBAD, la situation est différente dans la partie d'expression anglaise qui compte un certain nombre d'écoles ayant parfois une organisation solide. C'est le cas du Ghana.

La "Ghana Library School" à Accra existe depuis janvier 1962. C'est une école de bibliothécaires bien organisée. Elle fait partie de l'Université du Ghana et forme du personnel

capable d'assumer les postes offerts dans le pays.

Comme l'EBAD, un "Centre régional de formation des archivistes d'Afrique anglophone" existe à l'Université du Ghana à Legon depuis le mois d'octobre 1975. Il assure la formation théorique et pratique au niveau universitaire.

Au Nigéria, l'"Institute of Librarianship" existe à l'Université d'Ibadan depuis le mois d'octobre 1960. Comme nous le verrons dans la suite, c'est une école bien structurée dont les études bibliothéconomiques constituent un cursus universitaire complet allant jusqu'au niveau du doctorat.

En Afrique de l'Est, une école régionale, l'"East African School of Librarianship" a été ouverte en 1963 à Makerere University. Elle forme le personnel des bibliothèques de l'Ouganda, du Kenya et de la Tanzanie.

3. PROBLEMES POSES PAR LA FORMATION A L'ETRANGER.

En l'absence d'écoles africaines susceptibles de former le personnel nécessaire, certains pays africains n'avaient d'autre choix que d'envoyer leurs ressortissants à l'étranger, et notamment dans les anciennes métropoles.

L'idée de former les bibliothécaires africains sur

place a commencé à se répandre à la suite du "Stage d'études sur le développement des bibliothèques publiques en Afrique (Ibadan, Nigéria, 1953).

La formation à l'étranger comporte certains inconvénients : le coût élevé, l'enseignement mal adapté aux réalités des pays africains, au retour au pays, le candidat se réadapte difficilement à la situation des bibliothèques en général défavorisée...

Par contre, la formation assurée sur place, dans les conditions où le futur bibliothécaire, documentaliste ou archiviste travaillera comporte des avantages certains : Les cours répondraient aux besoins du pays. Les programmes auraient une influence bienveillante sur le développement des bibliothèques existantes. Ces dernières serviraient de modèle pour l'enseignement et la pratique. A partir des enquêtes réalisées dans ces bibliothèques, on pourrait penser à résoudre des problèmes tels que le catalogage des noms des auteurs africains ou la conservation dans les conditions climatiques des pays africains. Sur le plan financier, la formation sur place revient aussi moins cher.

Ce qu'il faut donc réaliser, c'est la formation sur place du personnel à tous les niveaux : "la formation de base" qui concerne les assistants-bibliothécaires et la " formation

des cadres". Pour y parvenir, la solution la plus économique pour les pays africains serait de créer des écoles régionales et de soutenir celles qui sont déjà en place. En même temps, il faudrait songer à spécialiser ces écoles pour leur permettre une complémentarité. C'est dans cet esprit que l'Unesco a aidé à la création à Dakar du "Centre régional de formation de bibliothécaires" devenu par la suite l'EBAD qui assure pour l'Afrique noire d'expression française la formation professionnelle universitaire de niveau moyen.

En ce qui concerne la formation des cadres supérieurs, les pays de l'Afrique noire d'expression française sont pour le moment obligés de recourir à l'étranger mais cette solution doit seulement constituer une mesure transitoire. On ne ferait appel à l'étranger que pour des stages de formation et de perfectionnement destinés aux personnes ayant déjà une formation et désirant élargir leur expérience.

4. LE PROGRAMME : SA NATURE, SON CONTENU ET LE NIVEAU DES ETUDES.

L'EBAD assure une formation professionnelle universitaire de niveau moyen. Comme conditions d'admission, l'EBAD, institut de l'Université de Dakar, à l'instar des facultés, recrute ses candidats parmi les bacheliers de l'enseignement secondaire ou titulaires d'un diplôme équivalent. Par ailleurs,

les candidats titulaires du BEPC et ayant une expérience professionnelle d'au moins 4 années passées dans une bibliothèque, un centre de documentation ou dans un dépôt d'archives peuvent être également admis. Vu le nombre élevé des candidats, il semble que ces conditions ne sont plus suffisantes pour opérer une sélection.

La durée des études est fixée à 2 ans à l'issue desquels il est délivré aux lauréats suivant la section, un DAFB "Diplôme d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire", un DAFD "Diplôme d'Aptitude aux Fonctions de Documentaliste", un DAFA "Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Archiviste". Le diplôme de l'EBAD est délivré sous le sceau de l'Université de Dakar.

Le programme d'études est composé pour la première année d'un tronc commun de cours de culture générale et de cours professionnels, des visites et des stages. En deuxième année, il est question des cours spécialisés selon l'orientation des étudiants.

Il existe un projet visant à l'élévation du niveau de formation à l'EBAD. Ce problème a été notamment fait l'objet d'un débat au cours de la réunion de concertation "professionnels-gouvernements sur les problèmes de la formation et du statut des bibliothécaires, archivistes et documentalistes africains" tenue les 7, 8 et 9 juin 1977 à Dakar. Au cours de cet-

te réunion, il a été recommandé que, tout en maintenant le cycle actuel de 2 ans, il faudrait créer une formation de 3 ans et envisager la mise en place d'un cycle de formation pour les cadres supérieurs scientifiques. On a aussi proposé que l'IBAD donne un enseignement au personnel d'exécution : aides-bibliothécaires, aides-documentalistes et aides-archivistes, ... dont la formation sur le tas n'est pas suffisante.

A côté de ses tâches pédagogiques, l'IBAD réalise des activités non moins importantes dont l'élaboration de bibliographies et de répertoires tels que : la "Bibliographie courante des pays d'Afrique française" pour l'année 1967, le "Répertoire des bibliothèques et organismes de documentation au Sénégal" publié en 1973 sous l'égide conjoint de l'Unesco et de l'IBAD. En catalogage, l'IBAD réalise des études des problèmes posés par les noms d'auteurs africains.

L'IBAD apporte sa contribution sous forme de consultation auprès des Etats africains, à une meilleure planification de leurs services de bibliothèques, d'archives et de documentation. C'est dans ce but qu'en 1977 le Directeur de l'IBAD a effectué une visite des bibliothèques des universités africaines membres de l'AIUF (Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française) pour étudier sur le terrain l'état et l'évolution des fonds, les

questions relatives au personnel comme le recrutement, la formation, ...

L'EBAD s'intéresse aux activités de recherche. Avec le concours de l'Unesco, elle a créé un centre de recherche en matière de bibliothéconomie, seul moyen de permettre l'élaboration d'une bonne planification et par là la mise sur pied, dans les pays africains, des services utiles de bibliothèques, de documentation et d'archives.

S'agissant des écoles des professionnels de l'information des pays du Maghreb, l'Institut de bibliothéconomie de l'Université d'Alger est, comme l'EBAD, un institut d'université créé par l'arrêté du 25 juillet 1975.

Les conditions d'admission exigent la possession d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme équivalent. Le niveau de formation de l'Institut de bibliothéconomie d'Alger est celui de l'enseignement universitaire de premier cycle.

Les études durent 4 ans et sont sanctionnées par un diplôme de licence en bibliothéconomie créé par le décret 75.90 du 29 juillet 1975.

Le programme comprend des cours de culture générale, de langues, de cours techniques, de cours de spécialisation,

des visites, des stages et la rédaction d'un mémoire de fin d'études. La 4^{ème} année porte sur des cours de spécialisation, selon la section, en bibliothéconomie, en documentation ou en archivistique.

Comme autre pays maghrébin possédant une école des professionnels de l'information, nous trouvons le Maroc. L'Ecole des sciences de l'information de Rabat assure une formation professionnelle non universitaire de niveaux moyen et supérieur.

Pour être admis au premier cycle, il faut être détenteur du baccalauréat de l'enseignement du second degré. Pour le 2^{ème} cycle, il faut être détenteur d'une licence ou alors avoir un diplôme d'ingénieur et une expérience professionnelle de 4 ans. Pour être admis au 2^{ème} cycle, on accepte aussi les informaticiens qui ont une expérience de 4 ans. En plus de toutes ces conditions, l'admission à l'Ecole des sciences de l'information de Rabat se fait par un concours.

Le premier cycle dure 3 ans et le 2^{ème} 2 ans. Les études sont couronnées par le diplôme d'informaticien ou le diplôme d'informaticien spécialisé.

Le programme comprend des cours de connaissances de base, de culture générale, de langues, des cours spécialisés,

des visites, des stages et un mémoire de fin d'études.
Pour la spécialisation, une partie de la 3^{ème} année du premier cycle porte selon le choix sur les bibliothèques publiques, sur les bibliothèques universitaires ou sur les archives. Pour le 2^{ème} cycle, une partie de la 2^{ème} année est consacrée, selon le choix, sur les bibliothèques universitaires ou sur les bibliothèques publiques.

Pour clôturer la petite liste des pays de l'Afrique francophone ayant une école des professionnels de l'information, nous citerons "l'Ecole Nationale d'Administration, Section de bibliothéconomie, documentation et archives" de Tunis. C'est une formation professionnelle non universitaire de niveau moyen et technique, comprenant 3 cycles différents.

Les conditions d'admission au premier cycle sont modestes : il faut être titulaire de ^{diplôme} techniques économiques de gestion ou de techniques économiques et administratives. Pour le 2^{ème} cycle, il faut être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire. Quant au 3^{ème} cycle, il faut avoir terminé avec succès le premier cycle universitaire (2 années de l'enseignement supérieur).

La durée des études s'élève à 15 mois pour le premier cycle, 2 ans pour le 2^{ème} cycle et 2 ans pour le 3^{ème}

cycle. A l'issue des études, il est délivré un Diplôme de l'Ecole nationale d'administration sur lequel on ajoute l'indication du cycle suivi. Le programme comprend des cours de culture générale et des cours spécialisés, des travaux pratiques, des travaux dirigés et des stages.

5. QUELQUES OBSERVATIONS.

Les écoles des professionnels de l'information de l'Afrique francophone sont de création récente : l'EBAD est fondée en 1967. L'Ecole nationale d'administration, Section de bibliothéconomie, documentation et archives de Tunis date de 1969. L'Ecole des sciences de l'information de Rabat et l'Institut de bibliothéconomie d'Alger datent de 1974. Les programmes suivis dans ces établissements sont également récents.

La jeunesse de ces écoles et de leurs programmes expliquent peut-être la faiblesse de la documentation disponible sur la formation des professionnels de l'information dans la partie francophone de l'Afrique. Grâce aux articles que le Directeur de l'EBAD a régulièrement publiés dans le "Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques", nous pouvons suivre l'évolution et les activités de l'EBAD. Cela n'est pas le cas pour les écoles des pays maghrébins.

Nous pouvons encore constater que ces écoles ont des statuts différents : les écoles du Sénégal et d'Algérie possèdent le statut d'institut d'université alors que les écoles du Maroc et de la Tunisie ont le statut d'école nationale.

S'agissant du programme, nous remarquons que les écoles de Dakar, de Rabat et de Tunis qui donnent une spécialisation en bibliothéconomie, en documentation ou en archivistique comportent un fort tronc commun de cours obligatoirement donnés à tous les étudiants. De même des cours de culture générale composent une partie du programme du premier cycle. C'est le cas pour les écoles d'Alger, de Dakar, de Tunis et partiellement de Rabat. Les stages, moyen fondamental de formation des professionnels de l'information, sont heureusement retenus dans toutes ces écoles. Le mémoire de fin d'études fait partie du programme des écoles d'Alger et de Rabat. Il ne figure pas au programme des écoles de Dakar et de Tunis.

Il n'est pas aisé d'évaluer les niveaux des études et des diplômes de ces instituts ni d'établir leur comparaison. Nous pouvons apprécier la valeur des programmes organisés par l'EBAD et par l'Institut de bibliothéconomie d'Alger qui sont des instituts délivrant le diplôme de premier cycle d'université. Par contre il nous sera difficile d'évaluer le niveau

des établissements de Rabat et de Tunis qui sont avant tout des écoles nationales subissant par ce fait même l'influence des pratiques nationales.

Nous allons poursuivre cette analyse sur la situation des écoles des professionnels de l'information en Afrique francophone en évoquant quelques problèmes auxquels elles ont à faire face.

Les écoles existantes devraient s'efforcer de fournir des cours d'un niveau plus élevé. Cela éviterait le recours à l'étranger pour la formation du personnel africain. L'EBAD étudie actuellement les moyens de résoudre ce problème. Ces écoles ont également à participer à l'élaboration de manuels adaptés aux réalités africaines.

Tout doit être fait pour favoriser la création d'écoles régionales là où les structures de base sont en place et de développer les écoles régionales déjà existantes comme l'EBAD.

Il est nécessaire de mettre sur pied et de généraliser, dans ces écoles, un programme de formation continue à tous les niveaux.

Les programmes des écoles africaines devraient se conformer aux normes internationales. Dans ces programmes devraient en plus figurer des cours de tradition orale,

d'anthropologie, ... Les méthodes et les techniques d'enseignement utilisées dans les programmes nationaux de formation devraient pouvoir être communiquées aux responsables chargés de la formation afin de leur permettre d'être renseignés sur ce qui se réalise ailleurs.

Des équivalences de diplômes et de niveaux de formation des écoles devraient être établies.

Les écoles de formation des professionnels de l'Afrique francophone commencent petit à petit à coopérer entre elles. C'est ainsi que dans un séminaire d'information et de concertation qui a eu lieu à Tunis du 22 au 24 juin 1976, les responsables des centres de formation de l'Afrique noire et du Maghreb ont mis sur pied les bases d'un programme de coopération. Sur le plan mondial et à l'initiative de l'AUPELF (Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française), un mouvement de concertation regroupant les écoles universitaires de formation de bibliothécaires et de documentalistes des divers pays francophones d'Afrique, d'Amérique et d'Europe a été lancé.

Il est encourageant de constater que certaines écoles étrangères commencent à introduire dans leur programme, des cours plus adaptés aux besoins des élèves africains qui les fréquentent. C'est ainsi qu'un cours de bibliothéconomie africaine

a été créé à l'École Nationale Supérieure des Bibliothèques de Lyon dès l'année 1974-1975. Les responsables de cette École ont conscience du fait que les seuls modèles français : Histoire de l'écriture, Histoire du livre et de l'édition en France, le catalogage des auteurs européens ou américains, ... ne suffisent pas à la formation des élèves associée qui, au retour dans leur pays, ont à faire face à d'autres situations. Ce cours a été accueilli avec enthousiasme en particulier par les élèves africains. Cet intérêt a pu être démontré par le nombre de plus en plus grand de mémoires de fin d'études faits depuis 1974 et qui traitent différents problèmes de la bibliothéconomie africaine. Le nombre d'heures consacrées à ce cours est malheureusement assez limité mais c'est là une initiative louable de la part des responsables de l'ENSB qui répondent ainsi à la soif des élèves africains de connaître également ce qui se fait en Afrique. En plus des préoccupations pédagogiques immédiates, le cours offre un cadre de réflexion et de recherches en vue de créer, pour l'avenir, de véritables outils de travail appropriés à l'enseignement de la bibliothéconomie africaine et qui pourraient notamment être la rédaction d'un manuel de bibliographie africaine, d'histoire de livre en Afrique, ...

6. L'EXEMPLE DE L'AFRIQUE ANGLOPHONE

L'Afrique noire d'expression anglaise est beaucoup plus favorisée en écoles de formation du personnel de l'information que la partie francophone.

Au Nigéria, la formation du personnel des bibliothèques est assurée entre autres par le Département de bibliothéconomie (Department of Library Studies) de l'Université d'Ibadan. Les études y constituent à l'heure actuelle un cursus universitaire complet pour la formation du personnel à différents niveaux. L'année 1969-1970 a vu l'ouverture de cours conduisant à la maîtrise et au doctorat en bibliothéconomie. En 1970, le Département a délivré le premier doctorat. Les cours suivants sont organisés à l'Université d'Ibadan pour la formation du personnel :

- Le personnel subalterne des bibliothèques reçoit une formation de 2 ans, conduisant au Diplôme de bibliothéconomie (diploma in library studies).
- Les candidats titulaires d'un premier grade universitaire suivent des cours d'un an à l'issue duquel ils obtiennent le "Diplôme d'études supérieures de bibliothéconomie" (postgraduate diploma in librarianship).
- Les étudiants possédant déjà le "Diplôme d'études supérieures de bibliothéconomie" ou ayant des titres équivalents peuvent sui-

vre des cours conduisant à des grades supérieurs de bibliothéconomie (higher degree). Le doctorat exige au minimum 3 ans et la rédaction d'une thèse.

Le Département de bibliothéconomie de l'Université d'Ibadan assure donc non seulement la formation des cadres des bibliothèques, mais également celle du personnel auxiliaire qui est si nécessaire au bon fonctionnement des bibliothèques.

En outre l'Université d'Ibadan a prévu à son programme la formation continue du personnel. Pour cela des stages d'études et des séminaires sont organisés en vue du recyclage et du perfectionnement des bibliothécaires.

Parmi les objectifs de la formation bibliothéconomique de l'Université d'Ibadan, il est prévu de "faire des recherches sur les problèmes relatifs aux bibliothèques et leur fonctionnement en Afrique".

Comme on peut le constater, l'école de bibliothécaires d'Ibadan a un programme dynamique, susceptible de fournir au Nigéria une bonne partie du personnel bien préparé à répondre aux besoins de ce pays.

De même le Ghana possède une école de bibliothécaires qui fait partie de l'Université du Ghana. C'est le "Department of Library and Archival Studies" situé à Legon. Cette

(au Ghana)
école fournit les bibliothécaires dont il a besoin.

A la même Université de Ghana à Legon fonctionne depuis le mois d'octobre 1975 un Centre régional de formation des archivistes d'Afrique anglophone (Regional training centre for archivists from English-speaking Africa) placé sous les auspices de l'Unesco et du PNUD. Le Centre forme en une année et au niveau universitaire supérieur des archivistes destinés au Ghana et au reste de l'Afrique anglophone.

Une autre école régionale, l'East African School of Librarianship, existe en Afrique de l'Est depuis 1963 à Makerere University (Ouganda). Cette école dessert, sur une base régionale, l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie y compris des pays voisins comme le Malawi. Les cours qui y sont dispensés conduisent à l'obtention des certificats et diplômes ci-après :

- Le Certificat d'études de bibliothéconomie (Library Assistant's Certificate Course). C'est un cours d'une durée de 6 mois destiné à enseigner certaines techniques élémentaires aux personnes ayant déjà travaillé dans des bibliothèques. Ce cours connaît un vif intérêt car il permet de former rapidement et à peu de frais ce type de personnel des bibliothèques.
- Le Diplôme de bibliothéconomie (Diploma in Librarianship Course). Ce cours qui est d'une durée de 2 ans est ouvert aux candidats remplissant les conditions requises pour entrer à l'université.

- Le Diplôme d'études supérieures de bibliothéconomie (Post-graduate Diploma in Librarianship Course). Ce cours dure un an et est destiné à former à des postes de direction des bibliothécaires déjà diplômés.

L'East African School of Librarianship a déjà commencé à organiser quelques stages pour le recyclage du personnel de la région desservie.

Avec l'effondrement de la Communauté Economique d'Afrique de l'Est, il n'est pas certain que les 3 pays continueront à supporter la charge de cette école qui risque ainsi de perdre son caractère "régional".

7. NECESSITE D'UNE COLLABORATION ENTRE LES ECOLES DE FORMATION DU PERSONNEL

L'Afrique francophone et anglophone sont arrivées à des niveaux différents de développement en ce qui concerne les écoles de formation des professionnels de l'information. Pour plus de complémentarité, une coopération est donc nécessaire. Les écoles de formation des professionnels de l'information des pays francophones et anglophones d'Afrique auraient intérêt à instaurer une coordination de leurs activités de formation. Les responsables des écoles africaines de bibliothécaires sont sensibilisés par ce problème qui a déjà fait l'objet

d'un séminaire tenu à l'Université de Dakar du 25 au 27 février 1974. A cette occasion des problèmes fondamentaux ont été étudiés, notamment les conditions d'admission aux cours de différents niveaux, la durée des cours, le contenu des programmes, le manque des manuels adaptés aux besoins de l'Afrique, la formation du personnel au niveau universitaire supérieur, l'enseignement des matières spécifiques à l'Afrique comme le catalogage de noms d'auteurs africains, l'histoire des bibliothèques d'Afrique et la documentation, le recrutement des enseignants africains, ... Ce dernier point est un des problèmes communs qui se posent aux écoles des professionnels de l'information des pays africains francophones et anglophones. A ce propos il est heureux de constater que l'Unesco a mis en oeuvre un programme permanent de formation de professeurs de bibliothéconomie et de sciences de l'information. Dans le but d'aider plus particulièrement les écoles des pays en voie de développement, deux cours expérimentaux de ce type ont été organisés en 1975 à l'East African School of Librarianship (Ouganda) et à la Loughborough University of Technology (Royaume-Uni). L'école orientale de l'Université de Makerere à Kampala a même songé à intégrer un tel cours à son programme, et cela de façon permanente.

Il y a donc nécessité d'une concertation en vue d'une harmonisation des niveaux de recrutement et de sorties

des écoles de formation, des programmes d'enseignement, ...

Dans le même ordre d'idées, il faudrait que les écoles africaines respectent les normes admises au niveau international. Il est aussi souhaitable d'établir des équivalences de diplômes et de niveaux de formation.

DEUXIEME PARTIE

LE PERSONNEL

DEUXIEME PARTIE

LE PERSONNEL

1. SITUATION GENERALE.

Le personnel formé des bibliothèques, des dépôts d'archives et des centres de documentation est de création récente. Le problème de manque de personnel qualifié avait été étudié avec beaucoup de sérieux à la conférence d'Ennugu (Nigeria) tenue en 1962. Le résultat de cette conférence a été la création des écoles de bibliothécaires dans les universités d'Ibadan, de Dakar, de Kampala et d'Accra. Jusqu'à une date récente, le personnel de direction était composé d'expatriés généralement originaires des anciens pays colonisateurs. Les africains occupaient, souvent avec la seule formation sur le tas, les postes intermédiaires (bibliothécaires, archivistes et documentalistes) et subalternes.

La pénurie du personnel est un phénomène qui est évoqué aussi bien en Afrique francophone qu'en Afrique anglophone. Ainsi la Tanzanie a dû employer du personnel expatrié jusqu'à une époque récente. En 1963, il n'y avait aucun bibliothécaire tanzanien. Actuellement tous les postes de cadres sont occupés par des bibliothécaires tanzaniens. En 1970, le problè-

me de manque de bibliothécaires professionnels qualifiés se pesait aussi aux bibliothécaires des universités du Nigéria. Dans la partie francophone d'Afrique, la situation n'était assurément pas meilleure.

Ce problème de manque de personnel formé est aggravé par des préjugés défavorables et une méconnaissance tant du public que des responsables à l'égard de cette profession dont l'utilité n'a pas été reconnue. Dans l'esprit des gens, pouvait être bibliothécaire et archiviste n'importe qui, pourvu qu'il aime les livres. Ces préjugés et cette ignorance dévalorisante ainsi que la pénurie du personnel sont les caractéristiques de l'Afrique qui a encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Des signes encourageants commencent heureusement à apparaître à création d'écoles de formation, naissance d'associations professionnelles, prise de conscience des responsables des services de l'information en Afrique, ... Cet effort est soutenu par certains organismes internationaux dont l'Unesco qui a bien compris que le manque de personnel qualifié est l'une des causes majeures de la lenteur avec laquelle se développent les bibliothèques dans beaucoup de pays. C'est ainsi que la formation des professionnels de l'information est l'une des priorités de l'Unesco. L'action de l'Unesco dans ce domaine se manifeste sous diverses formes : aide à la formation des biblio-

thécaires, des archivistes et des documentalistes par l'octroi des bourses d'études, organisation des réunions d'expert et de centres régionaux de formation du personnel tels que ceux de Dakar, de Kampala, de Legon (Ghana), participation à la création à l'EBAD d'un centre de recherche en bibliothéconomie,...

2. LE STATUT

Le problème des professionnels de l'information est en plus aggravé par l'absence, dans beaucoup de pays, d'un statut propre à ce personnel. Il arrive que le personnel formé à l'étranger utilise les diplômes acquis dans d'autres services différents des bibliothèques et de la documentation et où ils trouvent une meilleure situation. Dans les pays où les bibliothécaires, documentalistes et archivistes bénéficient d'un statut décent, les stagiaires formés à l'étranger seront plus encouragés à apporter leur concours au service des bibliothèques, des archives ou de la documentation.

En Afrique noire francophone, l'EBAD pourrait essayer de faire adopter, dans les différents pays qui emploient ses diplômés, des statuts convenables en faveur des professionnels de l'information ou de faire apporter des améliorations aux statuts déjà existants. L'EBAD a effectivement fait un pas dans ce sens : conformément à une recommandation de la 42ième session

du Conseil général de la FIAB dans le programme de ses activités régionales pour 1976-1977, une étude comparative des statuts régissant les personnels de l'information scientifique et technique en Afrique a été effectuée par le directeur des études de l'EBAD. Bien plus, sur invitation de la Direction de l'EBAD, une réunion a été spécialement consacrée à ce problème de statut. Il s'agit de la réunion de concertation "professionnels-gouvernements sur les problèmes de la formation et du statut des bibliothécaires, archivistes et documentalistes africains" tenue à Dakar les 7, 8 et 9 juin 1977. Le but de cette réunion était de sensibiliser les pouvoirs publics africains sur la nécessité qu'il y a à accorder aux professionnels de l'information toutes les garanties statutaires dont jouissent les autres fonctionnaires de même niveau.

En Afrique francophone, une minorité de pays possèdent le statut des professionnels de l'information. Il s'agit en général des pays dont les structures de l'informations scientifique et technique sont anciennes et dont, par conséquent, les professionnels ont fini par éprouver le besoin de se faire reconnaître. Ces pays sont l'Algérie, la Côte-d'Ivoire, la Haute-Volta, le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, la Tunisie et le Zaïre.

L'absence de statut s'explique pour certains pays par l'insuffisance du personnel lui-même. En plus, certains

pays ont fixé un "nombre minimum" de membres que doit compter un personnel donné pour pouvoir obtenir un statut. Cela désavantage les services de l'information qui emploient un personnel restreint. Pour parvenir à trouver des critères justifiant ce "nombre", il faudrait rassembler dans un même statut tous les professionnels de l'information à tous les niveaux : bibliothécaires, archivistes, documentalistes, muséographes, ...

La difficulté d'harmonisation du statut des professionnels de l'information peut provenir, dans certains pays, de la dispersion des 3 branches de la profession (bibliothécaires, archivistes, documentalistes) dans des ministères de tutelle différents. En Côte-d'Ivoire, par exemple, le service des archives nationales dépend du Ministère de l'intérieur, les bibliothèques et les centres de documentation sont sous la tutelle du Ministère des affaires culturelles.

Une autre anomalie provient du fait que les différents corps ne figurent pas dans tous les statuts : le cadre des personnels de haut niveau (conservateurs de bibliothèques, d'archives, de centres de documentation) et le cadre des personnels moyens (bibliothécaires, archivistes, documentalistes) sont représentés dans tous les statuts. Le cadre des personnels techniques (bibliothécaires adjoints, archivistes adjoints, documentalistes adjoints) et le cadre des personnels subalternes (commis et préposés de bibliothèques, d'archives et de centres de

documentation) sont souvent absents dans les statuts. Il serait bon d'inclure dans tous les statuts les 2 derniers corps (cadre des personnels techniques et cadre des personnels subalternes). Ces corps comprennent en effet des agents qui contribuent à la bonne marche des services de l'information et qui ont donc également besoin d'un minimum de garanties statutaires.

Pour une meilleure harmonisation du recrutement, il serait bon de répertorier les écoles de formation des professionnels de l'information qui seraient agréées par le ministère de la fonction publique et dont les diplômés pourraient seuls prétendre à être recrutés dans un corps. L'EBAD commence déjà à jouer ce rôle dans certains pays d'Afrique noire francophone (Cote-d'Ivoire, Haute-Volta, Sénégal).

Il serait également préférable d'uniformiser les ministères de tutelle dont dépendent les différentes branches des professionnels de l'information.

3. LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES.

L'augmentation progressive du personnel de l'information scientifique et technique dans les différents pays africains suivie du regroupement des membres en associations professionnelles nationales est un signe encourageant susceptible de promouvoir la situation de la profession. Il est heureux de

constater que la plupart des textes en vigueur ou en projet sont élaborés avec la participation de ces associations qui s'efforcent d'améliorer l'image de marque de la profession, de faire connaître son utilité et d'obtenir pour elle un statut satisfaisant.

Dans le but de garder des contacts avec les professionnels des autres pays, les associations nationales devraient maintenir des relations bilatérales, régionales et internationales. Elles essaieraient notamment de participer aux activités de la FIAB, de la FID et du CIA. De même, l'EBAD devrait renforcer ses contacts avec les services utilisateurs de ses diplômés par le canal des associations nationales qui commencent heureusement à se multiplier dans les pays francophones : le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, la Haute-Volta, le Madagascar, la Mauritanie, le Sénégal, le Togo, le Zaïre ont déjà leur association professionnelle.

4. LEGISLATION.

La méconnaissance des pouvoirs publics de la spécificité de la profession du personnel de l'information scientifique et technique se traduit par l'inexistence dans beaucoup de pays de textes officiels régissant la profession : jusqu'à présent une minorité de pays de l'Afrique francophone sont de-

tés de textes législatifs réglissant le statut professionnel des bibliothécaires, archivistes et documentalistes. Ce sont l'Algérie, la Côte-d'Ivoire, la Haute-Volta, la Mauritanie, le Maroc, le Sénégal, la Tunisie et le Zaïre. (1)

Un effort supplémentaire reste encore à fournir pour mettre en place dans tous les pays une législation qui puisse créer un cadre matériel et psychologique favorable à ce personnel. Il faudrait prévoir dans ces textes, des dispositions obligeant aux postulants à la profession de bibliothécaire, de documentaliste et d'archiviste d'avoir un diplôme ou un titre bien déterminés. A titre d'exemple, nous pouvons citer la Tanzanie qui, dans sa loi sur les bibliothèques, a inclus une disposition "interdisant de recruter en qualité de bibliothécaire d'une bibliothèque publique quelconque, une personne qui ne possède pas un diplôme ou un autre titre précisé dans le présent décret". (2)

D'une manière générale, nous pouvons constater que la législation en matière de bibliothèques existante dans les pays de l'Afrique francophone est inadaptée. L'exemple de la

(1) SENE (Henri). - Les Statuts du personnel des bibliothèques, dépôts d'archives et centres de documentation en Afrique noire francophone et au Maghreb : étude comparative... - In : BLIBAD, octobre 1977, n° 3, p. 13.

(2) KAUNGAMHO (Ezekiel E.). - Le Service tanzanien de bibliothèque : ses fonctions et activités dans le cadre du NATIS... - In : Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXIX, n° 5, septembre-octobre 1975, p. 258-265.

législation sur le dépôt légal est particulièrement éloquent : dans l'ex-AOF, cette législation repose sur un texte déjà ancien du décret no 46/1644 du 17 juillet 1946. A cela s'ajoute le problème de l'édition et de l'impression des livres africains qui sont faites à l'étranger, rendant difficile l'application de la loi sur le dépôt légal. L'élaboration d'une bibliographie nationale devient irréalisable. La solution consisterait plutôt à encourager l'édition et l'impression des livres des auteurs africains en Afrique même. Il y a donc un véritable changement de mentalités à opérer avant d'élaborer une législation en matière des bibliothèques qui serait plus adaptée à la situation des pays de l'Afrique francophone.

5. ANALYSE CRITIQUE DE "BLIBAD" ET ERUSIBA".

Le "BLIBAD" est une initiative heureuse de la part de l'EBAD qui est soucieuse de nouer des contacts entre les professionnels africains. Pour prouver son efficacité, le BLIBAD devrait pouvoir répondre à deux questions :

1) la création du BLIBAD était-il une nécessité ? La réponse est certainement positive. Le bibliothécaire, archiviste ou documentaliste africain est généralement isolé dans son travail. Il a donc besoin d'entrer en contact avec ses collègues pour un échange d'idées et d'expériences, en vue d'une meilleure solution aux problèmes qui se posent dans l'exercice de la profession.

2) Le BLIBAD a-t-il véritablement répondu à l'attente de ses destinataires ? Nous estimons que pour le moment le jugement serait prématuré. Les professionnels africains auxquels le BLIBAD veut servir de tribune libre hésitent encore à se servir de cet instrument de communication pour s'y exprimer, ce qui explique peut-être le peu de fascicules parus (4 numéros). Comme les responsables du BLIBAD ne cessent de le répéter, il est grand temps que les professionnels africains utilisent ce bulletin de liaison qui a été créé pour eux.

La Revue de l'Unesco pour la science de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique réserve une bonne place à la formation du personnel. Si nous faisons une analyse du taux de participation des auteurs africains, nous constatons que la part des professionnels de l'Afrique anglophone est de loin la plus importante. Dans la partie francophone, les bibliothécaires, archivistes ou documentalistes qui ont déjà écrit des articles dans le Bulletin de l'Unesco constituent un nombre infime. Aussi n'est-il pas étonnant de voir que c'est grâce aux articles des experts ou consultants de l'Unesco que nous apprenons de temps en temps l'état de la situation des services de l'information en Afrique francophone.

CONCLUSION

La formation des professionnels de l'information des pays de l'Afrique francophone est récente. Il en est de même de l'organisation et des programmes des écoles qui n'ont pas encore pu résoudre les problèmes de la formation sur place et à tous les niveaux du personnel nécessaire aux bibliothèques, centres de documentation et aux dépôts d'archives.

En Afrique anglophone, la situation des professionnels de l'information connaît un net progrès par rapport à la partie francophone.

Pour résoudre leurs problèmes de formation du personnel, un échange d'expériences et une étroite coopération s'avèrent nécessaires d'une part entre les écoles de l'Afrique francophone, d'autre part entre toutes les écoles africaines de formation du personnel de l'information.

En ce qui est de la situation du personnel, il faut arriver à la reconnaissance de cette profession en tant que telle et combattre les préjugés défavorables dont elle est souvent l'objet. Il faut surtout obtenir en faveur de ce personnel un statut décent ou améliorer celui qui est déjà existant. Un point non moins important est souvent négligé dans certains pays africains, à savoir "un inventaire des données exactes sur les besoins

en main-d'oeuvre". Pour éviter de former des diplômés qui risquent de ne pas trouver du travail au terme de leur formation, il est nécessaire de mener une enquête sur l'effectif actuel du personnel de toute catégorie et de différents niveaux, et sur les besoins du personnel à long terme.

Nous avons plus d'une fois signalé la faiblesse documentaire des études concernant la formation des professionnels de l'information en Afrique francophone. Fort heureusement les deux revues comblent provisoirement cette lacune.

Le Bulletin de l'Unesco par le caractère international que revêtent ses articles, permet au personnel de l'information des pays de l'Afrique francophone de connaître ce qui se passe dans toutes les parties du monde.

Le BLIBAD, de son côté, informe le personnel de l'Afrique francophone sur les activités de chaque pays de cette région en matière de l'information scientifique et technique.

L'existence de ces 2 revues est une nécessité. Par les informations qu'elles fournissent, l'une sur le plan mondial, l'autre sur l'Afrique francophone, elles jouent un rôle très important dans la formation continue des professionnels de l'information de l'Afrique francophone.

BIBLIOGRAPHIE.

- ADETOWUN OGUNSHEYE (F.). - L'Enseignement de la bibliothéconomie à l'Université d'Ibadan (Nigéria)/F. Adetowun Ogunsheye, ... in Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXVIII, no 5, septembre-octobre 1974, p. 286-296.
- BOUSSO (Amadou). - L'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de l'Université de Dakar/ Amadou Bouso, ... in Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXVII, no 2, mars-avril 1973, p. 77-83.
- BOUSSO (Amadou). - La Section de formation d'archivistes à l'Ecole des Bibliothécaires, archivistes et Documentalistes de l'Université de Dakar/ Amadou Bouso, ... - in La Gazette des archives, 3^{ème} trimestre 1972, no 78, p. 153-162.
- DADZIE (E.W.). - Répertoire des archives, bibliothèques et écoles de bibliothéconomie d'Afrique/ E.W. Dadzie et J.T. Strickland. - Paris : UNESCO, 1965. - 112 p. (Manuels bibliographiques de l'Unesco; 10.)
- FISCHER (Herta D.). - Les Bibliothèques scientifiques au Ghana/ Herta D. Fischer, ... in Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXII, no 6, novembre-décembre 1968, p. 334-336.

- FONTVIEILLE (Jean Roger). - La Bibliothéconomie africaine francophone : un enseignement nouveau à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques/ Jean Roger Fontvieille et Michel Merland. - in Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXXII, no 4, juillet-août 1978, p. 287-299.
- La Formation des bibliothécaires des pays en voie de développement : politique à suivre/ A. Bousso, Preben Kirkegaard, Paule Salvan, John Dean. - in Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXII, no 4, juillet-août 1968, p. 194-213.
- KITAMBALA Dwan'Essa. - La Formation des bibliothécaires en Afrique: notes de synthèse 1976-1977... - Villeurbanne : ENSB, 1977. - 51 f.
- KIYIMBA (Justin N.). - Le Développement des bibliothèques en Afrique de l'Est : la contribution de l'Ecole de bibliothécaires d'Afrique de l'Est/ Justin N. Kiyimba. - in Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXXII, no 4, juillet-août 1978, p. 280-286.
- LAJEUNESSE (Marcel). - La Formation des professionnels de l'information dans les pays francophones : étude comparative/ Marcel Lajeunesse. - in Revue de l'Unesco pour la science de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique, vol. I, no 2, avril-juin 1979, p. 130-141.

- LALANDE-ISNARD (F.). - Le Développement des bibliothèques en Afrique : six ans après le stage d'études d'Enugu/ F. Lalande-Isnard. - in Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXII, no 5, septembre-octobre 1968, p. 271-276.

- MENOUE (M.J.). - Section des documentalistes, Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de l'Université de Dakar : résultats et recommandations du projet, rapport final RP/PP/1973-74/4.221.2/4.221.3... - Paris : UNESCO, 1975. -

- OGUNDIPE (O.O.). - La Formation des bibliothécaires en Sierra Leone : les besoins/O.O. Ogundipe. - in Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXIX, no 3, mai-juin 1975, p. 160-165.

- ORLEANS (Jacques d'). - Unesco, Centre régional de formation d'archivistes, Dakar : résultats et recommandations du projet/ Jacques d'Orléans. - Paris : UNESCO, 1976 (no série FMR/CC/DBA/76/271, UNDP).

- ORLEANS (Jacques d'). - Centre régional de formation d'archivistes, Dakar, 1er janvier 1972 - 1er août 1973/Jacques d'Orléans. - Paris : UNESCO, 1973 (no de série 2953/RMO/RD.DBA).

- SABOR (Josefa E.). - Méthodes d'enseignement de la bibliothéconomie/Josefa E. Sabor; avec une étude préliminaire de Ricardo Nassif. - Paris : UNESCO, 1969. - 154 p. - (Manuels de l'Unesco à l'usage des bibliothèques; 16.).

- SANE (Ousmane). - L'Archivistique dans les pays d'Afrique noire : le cycle d'études de l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de l'Université de Dakar/Ousmane Sane. - in Revue de l'Unesco pour la science de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique, vol. 1, no 4, octobre-décembre 1979, p. 273-276.

- SEVE (Henri). - Les Statuts du personnel des bibliothèques, dépôts d'archives et centres de documentation en Afrique noire francophone et au Maghreb : étude comparative/Henri Sene. - in BLIBAD, octobre 1977, no 3, p. 10-19

- UNESCO. - Guide mondial des écoles de bibliothécaires et documentalistes - World guide to library schools and training courses in documentation... - Paris : UNESCO : C. Bingley, 1972. - 245 p.

- UNESCO. - Programme de formation pour les professeurs de bibliothéconomie et de science de l'information. - in Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXX, no 2, mars-avril 1976, p. 74-75

- ZIDOUEMBA (Dominique). - Répertoire des services de documentation

de bibliothèques et d'archives d'Afrique. - 2ème édition... -
Paris : UNESCO, 1977. - 311 p. - (Documentation, bibliothèques et
archives : bibliographies et ouvrages de référence; 5.).

ABBREVIATIONS

AEF : Afrique Equatoriale Française

AOF : Afrique Occidentale Française

AUPELF : Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française

CIA : Conseil International des Archives

EBAD : Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (de l'Université de Dakar)

FIAB : Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires

FID : Fédération Internationale de Documentation

IFAN : Institut Fondamental d'Afrique Noire

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

ANNEXEBIBLIOGRAPHIE DE BIBLIOTHECONOMIE AFRICAINE :

LISTE DES ARTICLES PARUS DANS LE BULLETIN DE L'UNESCO A L'INTENTION DES BIBLIOTHEQUES ET DANS LE BLIBAD SUR LES "PROBLEMES DES BIBLIOTHEQUES FRANCOPHONES".

I.- Articles parus dans le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques .

- FONTVIEILLE (Jean Roger). - La Bibliothéconomie africaine francophone : un enseignement nouveau à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques... - Vol. XXXII, no 4, juillet-août 1978, p. 287-299.
- FOUNOU TCHUIGOUA (J.). - Documentation et développement : une expérience algérienne... - Vol. XXVI, no 2, mars-avril 1972, p. 79-84.
- LAJEUNESSE (Marcel). - La Formation des professionnels de l'information dans les pays francophones : étude comparative... Vol. 1, no 2, avril-juin 1979, p. 130-141.
- ORLEANS (Jacques d'). - Le Projet pilote d'archives en Afrique d'expression française, Abidjan (Côte-d'Ivoire)... - Vol. XXVIII, no 4, juillet-août 1974, p. 230-238.

- PENNA (Carlos Victor). - Trente ans d'activités de l'Unesco en faveur du développement des services de documentation, bibliothèque et archives... - Vol. XXX, no 6, novembre-décembre 1976, p. 339-348.
- SANE (Ousmane). - L'Archivistique dans les pays d'Afrique noire : le cycle d'études de l'École des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de l'Université de Dakar... - Vol. 1, no 4, octobre-décembre 1979, p. 273-276.
- SAMBA (Roger Abel). - Les Bibliothèques en République populaire du Congo... - Vol. XXV, no 4, juillet-août 1971, p. 226-231.
- UNESCO. - Activités de l'Unesco relatives à l'information : réalisations en 1975-1976... - Vol. XXXI, no 5, septembre-octobre 1977, p. 286-305.
- UNESCO. - Amélioration du transfert de l'information... Vol. XXX, no 6, novembre-décembre 1976, p. 336-337.
- UNESCO. - Association internationale des écoles des sciences de l'information (AIESI)... Vol. XXXII, no 4, juillet-août 1978, p. 327-329.
- UNESCO. - L'Avenir des systèmes de bibliothèque en Afrique... - Vol. XXX, no 3, mai-juin 1976, p. 144-145.
- UNESCO. - La Bibliothèque nationale de Côte-d'Ivoire à Abidjan... Vol. XXVIII, no 4, juillet-août 1974, p. 258-259.

- UNESCO. - Bibliothèques et centres de documentation en Haute-Volta... - Vol. XXX, no 5, septembre-octobre 1976, p. 277.
- UNESCO. - Conférence bibliographique pour l'Afrique... - Vol. XXXI, no 1, janvier-février 1977, p. 60-61.
- UNESCO. - Conférence internationale sur la bibliographie africaine... - Vol. XXII, no 4, juillet-août 1968, p. 234-235.
- UNESCO. - Conférence permanente des bibliothèques universitaires africaines (Zone occidentale)... - Vol. XXVIII, no 5, septembre-octobre 1974, p. 317-318.
- UNESCO. - Conférence sur la documentation en Afrique occidentale, 1972... - Vol. XXVII, no 2, mars-avril 1973, p. 132-133.
- UNESCO. - Cours régional de documentation en Afrique francophone... - Vol. XXX, no 3, mai-juin 1976, p. 145.
- UNESCO. - 2ième colloque des rédacteurs de revues de bibliothéconomie, de documentation et d'archives, Berlin, 1978... - Vol. XXXII, no 4, juillet-août 1978, p. 324.
- UNESCO. - Expérience du partage des ressources en Tunisie... - Vol. XXX, no 1, janvier-février 1976, p. 4.
- UNESCO. - Formation et statut des bibliothécaires, archivistes et documentalistes africains... - Vol. XXXII, no 1, janvier-février 1978, p. 64.

- UNESCO. - Formation professionnelle au Maroc... -
Vol. XXX, no 1, janvier-février 1976, p. 3.
- UNESCO. - Loi sur la documentation en Côte-d'Ivoire... -
Vol. XXIX, no 2, mars-avril 1975, p. 112.
- UNESCO. - Mécanisation des services de documentation en Tunisie : projet pilote pour les pays arabes... - Vol. XXX, no 6, novembre-décembre 1976, p. 338.
- UNESCO. Mise en place du NATIS dans les Etats membres en 1975-1976... Vol. XXX, no 2, mars-avril 1976, p. 76.
- UNESCO. - NATIS au Cameroun : le SYNAICAM... - Vol. XXX, no 5, septembre-octobre 1976, p. 277-278.
- UNESCO. - Planification des réseaux de services de documentation et de bibliothèque en Afrique... - Vol. XXX, no 6, novembre-décembre 1976, p. 334-335.
- UNESCO. - Politique archivistique pour les pays francophones d'Afrique. Stage régional d'archives, Dakar (Sénégal), 15 mars-9 avril 1971... - Vol. XXVI, no 2, mars-avril 1972, p. 90-94.
- UNESCO. - Programme de formation pour les professeurs de bibliothéconomie et de science de l'information... - Vol. XXX, no 2, mars-avril 1976, p. 74-75.
- UNESCO. - Le Programme de l'Unesco en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives pour 1969-1970... - Vol. XXIII, no 3, mai-juin 1969, p. 126-138.

- UNESCO. - Réunion des directeurs des bibliothèques nationales des pays du Maghreb... - Vol. XXVII, no 3, mai-juin 1973, p. 204.
- UNESCO. - Séminaire de bibliothécaires des pays en voie de développement, URSS (1972)... - Vol. XXVI, no 6, novembre-décembre 1972, p. 383.
- UNESCO. - Séminaire sur les problèmes des écoles de bibliothécaires africains... - Vol. XXVIII, no 5, septembre-octobre 1974, p. 340.
- UNESCO. - Stage régional de l'Unesco pour les archivistes de pays d'Afrique (Dakar)... - Vol. XXV, no 5, septembre-octobre 1971, p. 320.
- VANWIJNGAERDEN (Fr.). - Quelques suggestions pour améliorer les échanges de publications avec les pays africains en voie de développement... Vol. XXX, no 2, mars-avril 1976, p. 101-103.

II. - Articles parus dans le BLIBAD.

- BITOMBOU (Jean Pierre). - Note succincte sur le nombre, le niveau et la situation du personnel des bibliothèques, des archives et centres de documentation en République Populaire du Congo... - Octobre 1977, no 3, p. 21.
- CAMARA (Alioune-Badara). - Compte-rendu de la réunion de cen-

certation des écoles africaines de formation de bibliothécaires, archivistes et documentalistes, Tunis, 21-23 juin 1976... -

Février 1977, no 2, p. 17-18.

- GANGAH (Guy). - L'Informatique aux archives nationales de la Côte-d'Ivoire... - Janvier 1976, no 2, p. 4-5.

- CHANTAL (Jean). - Colloque préparatoire sur les documents des gouvernements africains... - Janvier 1976, no 1, p. 16.

- CHATEH (Peter Nkanga~~ack~~). - Rapport sur la Conférence Permanente des Bibliothèques Universitaires Africaines Zone Occidentale C.P.B.U.A.Z.O.C., tenue à Acora du 5 au 10 avril 1976... - Janvier 1976, no 2, p. 10-12.

- COURREGES (Georges). - Expérience de lecture publique au Centre Culturel Gaston Berger de Saint-Louis... - Juin 1979, no 4, p. 23-27.

- MAHAMAN (Sadé Elhadji). - Situation du personnel des archives, bibliothèques et centres de documentation au Niger... - Octobre 1977, no 3, p. 19-20.

- NDIAYE (Raphaël). - Politique culturelle et bibliothèque au Sénégal... - Juin 1979, no 4, p. 17-22.

- NDIAYE (Théodore). - Misère des bibliothèques sénégalaises ou Le paradoxe de l'école sénégalaise... - Janvier 1976, no 1, p. 4.

- NDIAYE (Théodore). - Le Rôle des bibliothèques dans la formation permanente... - Juin 1979, no 4, p. 10-14.

- Réunion de concertation "professionnels-gouvernements sur les problèmes de la formation et du statut des bibliothécaires, archivistes et documentalistes africains", Dakar les 7, 8 et 9 juin 1977... - Octobre 1977, no 3 (numéro spécial).

- SENE (Henri). - La Bibliothèque comme cellule d'animation culturelle... - Juin 1979, no 4, p. 7-9.

- SENE (Henri). - Les Statuts du personnel des bibliothèques ^(dépôts d'archives) et centres de documentation en Afrique noire francophone et au Maghreb : étude comparative, rapport de travail... - Octobre 1977, no 3, p. 10-19.





* 9 5 7 2 3 8 2 *